



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Coordination  
des Politiques Publiques et  
de l'Appui Territorial**

Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement  
Section installations classées pour la protection de l'environnement  
DCPPAT-BICUPE-SIC-LP- n° 2021 - 249.

Arras, le **10 SEP. 2021**

**Commune de LEULINGHEM**

-----  
**FOURNEO SAS**  
-----

**CRÉATION ET EXPLOITATION D'UNE USINE DE FABRICATION DE PRODUITS DE  
BOULANGERIE**  
-----

**ARRETE DE CONSULTATION DU PUBLIC**

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2021-10-49 du 1<sup>er</sup> septembre 2021 portant délégation de signature ;

**Vu** la demande du 28 avril 2021 complétée le 19 juillet 2021 présentée par la société FOURNEO SAS, en vue de procéder à l'enregistrement de la création et de l'exploitation d'une usine de fabrication de produits de boulangerie située 300, rue Gilbert Chiquet sur la commune de LEULINGHEM (62500).

**Vu** le rapport de l'inspection de l'environnement en date du 23 juillet 2021 ;

**Considérant** qu'il convient de soumettre à la consultation du public la demande et le dossier de la société FOURNEO SAS ;

**Considérant** qu'il convient de fixer la période de consultation du public ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>-

La demande présentée par la société FOURNEO SAS est soumise au régime de **l'enregistrement** en vue de créer et d'exploiter une usine de fabrication de produits de boulangerie située 300, rue Gilbert Chiquet, sur la commune de LEULINGHEM (62500).

### Article 2 - Période de Consultation

La consultation se déroulera du 11 octobre 2021 au 10 novembre 2021 inclus.

Le dossier sera mis à la disposition du public à la mairie de LEULINGHEM, lieu d'implantation du projet, le mardi de 18h15 à 19h15 et le vendredi de 14h00 à 15h30.

### Article 3 - Observations

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, à la mairie de LEULINGHEM, ou les adresser par courrier à la préfecture du Pas-de-calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr), avant la fin du délai de consultation du public.

### Article 4

Un avis au public sera affiché, au plus tard le **25 septembre 2021**, à la mairie de LEULINGHEM, et en mairies de Esquerdes, Setques et Wisques dont les territoires appartiennent au périmètre du projet. L'accomplissement de cette formalité sera justifié par un certificat d'affichage.

Cet avis et la demande de l'exploitant seront mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> («Publication / Consultation du Public / Consultation ICPE / Régime Enregistrement»), pendant la période de consultation du dossier.

Mention de cet affichage sera insérée, par les soins du préfet, dans deux journaux (La Voix Du Nord – Nord Littoral) diffusés dans le département du Pas-de-Calais, de manière à assurer une bonne information du public.

### Article 5

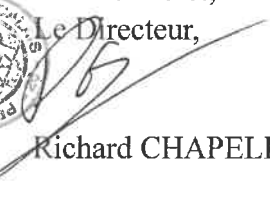
A l'expiration du délai de consultation du public, le registre sera clos et signé par le maire de LEULINGHEM. Celui-ci devra le transmettre à la préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement – Section des Installations Classées.


### Article 6

A l'issue de la consultation, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur cette demande.

**Article 7 -**

Le Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, le Sous-préfet de SAINT-OMER et les maires de Leulinghem, Leulinghem, Esqueredes, Setques et Wisques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,  
Le Directeur,  
  
Richard CHAPELET



Copie destinée à :

- FOURNEO SAS – 300, rue Gilbert Chiquet – 62500 Leulinghem
- Sous-préfecture de SAINT-OMER
- Mairies de Leulinghem, Esqueredes, Setques et Wisques
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - U.D du Littoral
- Dossier
- Chrono

